

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020

Réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2020 à vingt heures trente à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents, sauf Mme BOUILLY, excusée.

M. Michel TARENNE est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 2 juin 2020 est soumis aux signatures.

2. **Budgets Primitifs 2020 et Affectation des résultats 2019**

Commune :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 396 797 €uros en fonctionnement et à 44 879 €uros en investissement.

L'excédent de fonctionnement 2019 est de 63 203,97 €uros, la totalité est affectée en section de fonctionnement. La section d'investissement 2019 présente un excédent de 3 169,14 €uros, la totalité est affectée en section d'investissement.

Le produit des contributions directes qui permet cet équilibre, hors taxe d'habitation, s'élève à 93 384 €uros. Le produit à taux constants, hors taxe d'habitation, étant de 91 369 €uros, une augmentation moyenne des taux de fonciers bâtis et non bâtis de 2,19 % est nécessaire.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) prélevé sur ces contributions est de 45 797 €uros.

Monsieur le Maire propose de retenir pour l'année 2020 les taux de taxes locales suivants :

Foncier Bâti	20,78 %	Produit :	64 750 €uros
Foncier Non Bâti	55,60 %	Produit :	28 634 €uros

Le taux de taxe d'habitation, conformément à la loi de finances pour 2020, est gelé. Le taux 2020 est donc égal à celui appliqué en 2019, soit 21,13 % représentant un produit de 105 735 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 abstention, approuve le Budget Primitif 2020 et par 8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, vote les taux des taxes locales 2020 tel que précisé ci-dessus.

Budget annexe de l'Eau :

Le budget eau (réseau des écarts) s'équilibre en recettes et en dépenses à 20 595 €uros en exploitation et à 15 686,51 €uros en investissement

L'excédent d'exploitation (558,66 €uros) et l'excédent d'investissement (10 906,51 €uros) sont respectivement reportés en totalité dans le B.P. 2020.

Vote favorable à l'unanimité.

Tarif de l'eau (réseau des écarts) :

Afin d'appliquer la règle de l'équilibre budgétaire des services publics à caractère industriel et commercial, une subvention de 4 280 €uros du budget communal sur le budget annexe de l'eau est prévue dans le BP 2020.

Les tarifs suivants seront appliqués pour la facturation de l'eau à compter de septembre 2020 : de 0 à 200 m³ : 1,25 €/m³, et au delà de 200 m³ : 1,20 €/ m³, soit une augmentation

moyenne de 0,05 €/m³. Les tarifs de location des compteurs restent inchangés : 50 Euros pour le diamètre 15, et 58 Euros pour les diamètres 20 et 30. Cela représente, pour une facture type de 120 m³, une augmentation de 7 Euros.

3. Subventions communales

- Les subventions allouées précédemment aux associations communales sont reconduites, sauf pour le FCCB (Football Club Champrond Brunelles), dont le club est mis en sommeil.
- Toutes les subventions sollicitées par des associations extérieures sont refusées.

4. Commission Communale des Impôts Directs

Dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une liste de vingt-quatre contribuables est dressée parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques retiendra douze personnes (six titulaires et six suppléants) pour constituer la commission communale des impôts. Cette commission étant composée du Maire ou de son Adjoint et de six commissaires.

5. Commission de contrôle de la liste électorale

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle des listes électorales, composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance, est prévue par le code électoral.

Mme DURAND Christelle se porte volontaire pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales en tant que membre titulaire, et Mme LEVEAU Gaëlle, en tant que membre suppléante.

Vote favorable à l'unanimité.

6. Rapport d'activités 2019 de la CDC du Perche

Le Conseil Municipal prend acte que le rapport annuel des actions mises en œuvre par la Communauté de Communes du Perche pour l'année 2019 lui a été fourni et présenté.

Le rapport est consultable en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.cc-perche.fr/telechargements.html>.

7. Informations diverses

- Monsieur le Maire donne un compte-rendu du Conseil Communautaire réuni le 4 juin, de l'assemblée générale d'Energie Eure-et-Loir qui s'est tenue par visioconférence, et du Conseil Syndical du SIACOTEP réuni le 19 juin : les taux d'imposition de la CdC et la surtaxe d'assainissement ne subiront pas d'augmentation cette année.
- Les travaux d'électrification du pylône Orange au lieudit La Flaudière sont programmés pour le 7 juillet.
- Plusieurs dysfonctionnements sont régulièrement signalés auprès d'Orange : fils téléphone à terre, poteau et chambre à remplacer, mais ces signalements, malgré plusieurs rappels, restent sans suite.
- Dates à retenir :
29 juin à 18h00 : conseil d'école.
29 juin à 19h00 : installation du Comité Syndical du SIRP Champrond-Brunelles.
10 juillet : désignation des Grands Electeurs en vue des sénatoriales.

Il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée à 22h30.